

# ALBUSSAC

## BULLETIN MUNICIPAL

2ème semestre 2015



*. Titre : bulletin municipal d'Albussac  
. Éditeur : Mairie d'Albussac  
. Directeur de publication : Michel Farge  
. Dépôt légal : juin 2015*

### Dans ce numéro

- Le mot du maire
- Transports scolaires
- Budgets année 2015
- Arrêté préfectoral réglementation usage du feu
- Le mot des associations

Voici enfin le retour des beaux jours et c'est avec grand plaisir que, petit à petit, nous voyons se rouvrir bon nombre de résidences secondaires et arriver touristes et marcheurs.

La publication de ce bulletin municipal estival est aussi, pour moi, l'occasion de vous fournir quelques explications sur les orientations budgétaires communales, de vous présenter l'état d'avancement des projets actuels ou à venir et de vous informer des réflexions en cours.

Dans mon « mot du maire » de juin 2014, je vous faisais part de ma préoccupation, notamment pour les répercussions inévitables sur les finances de nos communes, des décisions prises par l'Etat pour réduire la dette publique et inverser la courbe du chômage. Hélas, mon inquiétude s'est transformée en réalité car c'est une baisse de 27.532 € des dotations de l'Etat qui nous a été notifiée. Ajoutons 12.600 € à la charge de la commune pour la mise en place des activités périscolaires faisant suite à la réforme des rythmes scolaires qui nous a été imposée. Le tout « couronné » par l'existence d'un fond de péréquation entre communes « riches » et communes « pauvres » obligeant Albussac de s'acquitter d'un montant de 14.038 €. C'est donc une perte totale de 54.170 € pour la commune. D'autre part, nous avons aussi l'obligation de mettre aux normes l'accessibilité de tous les bâtiments recevant du public (pour un coût des travaux estimé à 85.000 € avant déduction des subventions) ainsi que la voirie (Le Bourg et les Quatre Routes, pour un coût estimé à 25.000 €).

Pour faire face, des mesures indispensables doivent être prises. Pour 2015, au niveau des dépenses de fonctionnement, nous avons décidé de réduire le fleurissement du bourg (- 1.500 €) et de supprimer le feu d'artifice (- 3.800 €) ainsi que le revêtement des 90 m<sup>2</sup> d'accès aux maisons. Malgré tous ces efforts et après maintes réflexions, nous avons été contraints d'augmenter les impôts locaux de 3% (ce qui représente seulement une rentrée de 5.000 € supplémentaires : soit le dixième des dotations perdues et des charges nouvelles concernant notre commune).

Malgré tout, nous n'allons pas sombrer dans la sinistrose mais il est bien évident que, pour les années à venir, nous devons diminuer fortement les investissements bien que l'entretien de la voirie et des bâtiments ne puisse être négligé.

Au sujet des projets en cours, les travaux de renforcement et de revêtement de la route du bourg à la Maison Grande vont commencer bientôt. Toutes les passerelles du sentier des cascades ont été changées et sont désormais opérationnelles pour accueillir les marcheurs.

Pour ce qui concerne les discussions en cours, comme vous le savez, nous sommes en pleine réforme territoriale ce qui nous amène à réfléchir sur les nouveaux périmètres des communautés de communes afin de mutualiser davantage les services et en réduire les coûts de fonctionnement.

Enfin, nous voici en période estivale et c'est avec plaisir que nous allons revoir nos marchés albussacois mis en place par le collectif des associations à qui j'adresse mes remerciements et mes félicitations pour tout le travail accompli.

Un grand merci également à l'ensemble des commerçants, artisans et hôtels restaurants de la commune ainsi qu'à toutes les personnes qui s'investissent pour impulser un réel dynamisme à Albussac.

Bon été à tous.

Raymond RAOUL

## RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire ou dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec le :

Centre du Service National - 88, rue du Pont Saint Martial - 87000 LIMOGES - Tél. : 05.55.12.69.92



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



## Transport scolaire Rentrée 2015

Les familles sont informées que l'inscription de leur(s) enfant(s) au service du transport scolaire doit être effectuée impérativement **avant le 9 août**. Au-delà de cette date, une majoration de 20% sera appliquée pour non respect du délai.

L'inscription se fera par le biais du site du Conseil Départemental, [www.correze.fr](http://www.correze.fr) :

- les enfants, déjà détenteurs d'une carte de transport pour l'année écoulée, ont reçu directement un courrier mentionnant leur identifiant et leur mot de passe,
- les familles, dont les enfants vont utiliser le transport scolaire pour la première fois, **que ce soit en septembre ou en cours d'année scolaire**, doivent effectuer la même démarche, puis transmettre la copie de leur dernier avis d'imposition ou de non imposition 2014 sur revenus 2013, au service des transports du Conseil Départemental de la Corrèze, à Tulle.

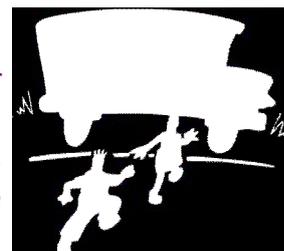
Pour ceux qui ne possèdent pas de connexion internet ou, qui inscrivent leur enfant pour la première fois, il est conseillé de s'adresser au secrétariat de mairie.

Pour la rentrée 2015, le Département a reconduit la participation des familles au transport scolaire ; participation définie en fonction du niveau des ressources des familles et dégressive selon le nombre d'enfants transportés au sein d'une même famille.

Les critères de prise en charge sont :

- ◇ être domicilié à plus de 1,5 km de l'établissement fréquenté,
- ◇ être âgé de 3 ans au 31 décembre 2015,
- ◇ être scolarisé dans son établissement de rattachement pour le primaire et pour les collèges sectorisation des collèges.

L'élève, après traitement de son dossier d'inscription, devra régler les frais d'inscription afin de disposer de son titre de transport.

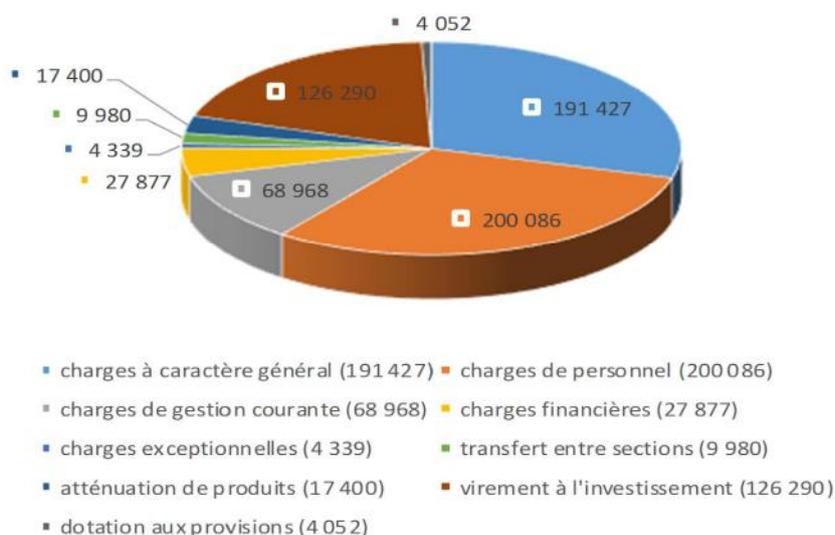


# Budgets 2015

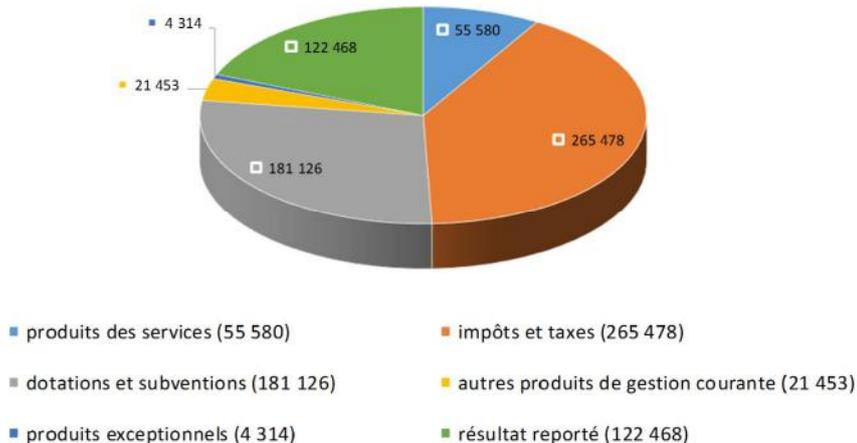
Les croquis ci-dessous et ci-contre représentent le budget principal de l'exercice 2015.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 650.419 €. Les **charges à caractère général** englobent l'entretien de la voirie, des bâtiments, les assurances, l'électricité, le chauffage, le téléphone, les fournitures scolaires et administratives, l'alimentation pour la cantine scolaire, les taxes foncières, les fêtes et cérémonies (colis personnes âgées, cadeaux de Noël aux élèves de l'école primaire...) ... Les **charges de gestion courante** se répartissent entre la participation au service départemental d'incendie, le SICRA d'Argentat, les indemnités des élus, les subventions aux associations. Le **transfert entre section** est composé des dotations aux amortissements. Enfin, les **charges financières** sont composées uniquement des intérêts des emprunts.

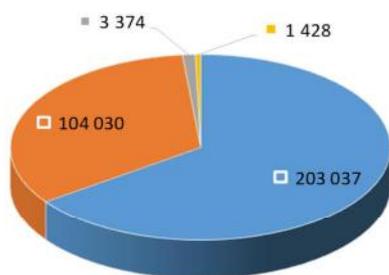
## Dépenses de fonctionnement



## Recettes de fonctionnement



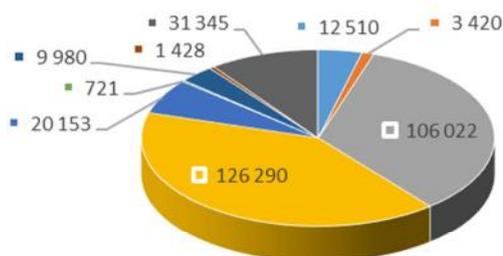
Dépenses d'investissement



- remboursement d'emprunts (203 037)
- acquisitions et travaux (104 030)
- restes à réaliser (3 374)
- opérations patrimoniales (1 428)

Les recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à 311.869 €. Le remboursement d'emprunts est constitué par le remboursement du capital des échéances. Les acquisitions et travaux (et les restes à réaliser) représentent tous les projets en cours sur le territoire de la Commune d'Albussac : réfection de voirie, achat de matériel... .

Recettes d'investissement



- subventions (12 510)
- emprunts (3 420)
- dotations et fonds propres (106 022)
- virement du fonctionnement (126 290)
- cessions d'immobilisations (20 153)
- restes à réaliser (721)
- transfert entre sections (9 980)
- opérations patrimoniales (1 428)
- excédent reporté (31 345)

## Budgets annexes

La comptabilité communale d'Albussac se traduit par un budget principal, décrit ci-contre, mais également par des budgets annexes : services de l'eau, de l'assainissement, du lotissement et du centre communal d'action sociale (C.C.A.S.).

Le budget du C.C.A.S. gère les demandes d'aides et de secours financiers des albussacois : la section de fonctionnement de ce budget est de 372 €.

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement du budget du service de l'eau s'équilibrent à 146.481 €. Au niveau de la section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 89.388 € : les projets sont le renouvellement des compteurs de captage et l'installation de systèmes de désinfection permanente au bourg et à Prézat.

Au niveau du budget du service de l'assainissement qui englobe assainissements individuel et collectif, les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 51.824 €. La section d'investissement est égale à 59.374 €.

Enfin le budget du lotissement lié à la création de lots à bâtir au Bourg : la section de fonctionnement s'équilibre à 138.898 € (comprenant les écritures de variation de stock transférée en investissement).

## TRI SÉLECTIF

Les services de la mairie et du SICRA rappellent qu'il est indispensable de respecter les consignes ci-contre. Il est formellement interdit de déposer dans les containers de tri : du verre, des sacs d'ordures ménagères, des déchets de taille ou de tonte, des grillages usagés, des déchets de chantier (fenêtres, plaques de plâtre, briques, éléments de sanitaires...)

En cas de doute, renseignez-vous auprès du secrétariat de mairie ou des services du SICRA pour connaître la destination de chaque déchet (benne à verres, benne à encombrants...)

Les bons gestes contribueront à diminuer la facture !



La cérémonie commémorative des combats des Murels se déroulera le dimanche 26 juillet à 10 heures 30.



**Contexte réglementaire** : La réglementation abordant les thèmes de la lutte et de la défense contre les incendies et de l'usage du feu est très importante. Elle est notamment reprise dans les codes forestier, de l'environnement et général des collectivités territoriales ainsi que dans le règlement sanitaire départemental. En 2011, une circulaire interministérielle a précisé l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts. L'ensemble de ces dispositions ont été reprises dans l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2013 et celui du 7 avril 2015.

**Orientations générales** : Les différents textes réglementaires conduisent globalement à l'interdiction totale de l'usage du feu à l'air libre. Toutefois, il est laissé aux préfets de département la possibilité de déroger à certaines règles après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST). Afin de tenir compte des remarques et demandes de précisions, notamment des élus, le CODERST a validé à l'unanimité le nouveau projet d'arrêté le 19 mars 2015.

**Contenu de l'arrêté** : L'arrêté détermine trois périodes en fonction du risque :

- la période orange est fixée du 15 février au 31 mai et du 1er juillet au 30 septembre
- La période verte étant le reste de l'année
- La période rouge est une période de totale interdiction décidée par arrêté préfectoral eu égard à des conditions climatiques exceptionnelles comme en 2011 par exemple.

Les interdictions prévues précédemment dans l'arrêté de 2013 ont été reprises. Néanmoins, il comporte des évolutions permettant le débroussaillage thermique, le brûlage des déchets résultant de l'obligation de débroussaillage, le brûlage des déchets produits par des parcelles non attenantes à l'habitation et le brûlage pour raison prophylactique lorsqu'il s'agit de végétaux contaminés par des parasites.

Lorsque le brûlage est autorisé, il doit être pratiqué en respectant certaines règles :

- mettre le terrain à nu autour du foyer sur une largeur de 10 mètres à 30 mètres en fonction de la dimension du foyer,
- Disposer de moyens de lutte contre l'incendie à proximité du foyer,
- Respecter la tranche horaire de 10 h00 à 16 h30 avec l'extinction de toute flamme après 16 h30.

Six rubriques particulières ont été identifiées couvrant la plus grande partie des usages de feux à l'air libre :

1. le brûlage des résidus végétaux hors enclos d'habitation. Il est interdit en période orange et autorisé en période verte. Des dérogations peuvent être accordées en période orange aux entreprises forestières, agricoles et de travaux publics. Ce nouvel arrêté autorise le brûlage des résidus végétaux liés à l'obligation de débroussaillage hors enclos d'habitation.
2. Travaux générateurs de risques de feux. Ils sont autorisés en période orange en présence de dispositifs de lutte contre l'incendie appropriés.
3. Brûlage de végétaux sur pied, écobuage : cette pratique est interdite, elle est la source principale des départs de feu. Toutefois, des dérogations peuvent être accordées aux professionnels en période verte. Il est précisé que l'utilisation des désherbeurs thermiques est autorisée.
4. Brûlage de végétaux ou bois de construction au titre de la prophylaxie : autorisé exclusivement par des professionnels.
5. Feux d'artifices et feux festifs traditionnels : les dérogations en périodes orange et verte peuvent être accordées par le maire après avis du SDIS (ou la préfecture en fonction de la classe du feu d'artifice) Pour les feux festifs, la dérogation est accordée par le maire.
6. Tous appareils de cuisson mobiles avec flamme et feux de campement : les dérogations peuvent être obtenues en période orange sous réserve d'une distance minimale par rapport aux zones boisées ; en période verte, ils sont autorisés sous les mêmes réserves.

L'obligation de débroussaillage, imposé à la fois par le code forestier et par le code général des collectivités territoriales, est également rappelée.

**Contact** : Direction départementale des Territoires - service environnement, police de l'eau et risques - cité administrative - Tulle - Tél.05.55.21.83.44.

## Familles Rurales Albussac

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015, l'association a organisé un après-midi carnaval, un après-midi jeux de société, une sortie au complexe de jeux de Brive, une sortie au cinéma de Tulle. Le 29 mai dernier, l'orchestre d'harmonie des Enfants de Tulle donnait un concert à la salle polyvalente devant une cinquantaine de personnes ravies et captivées par un répertoire très varié.



Concernant la Zumba, les cours sont toujours assurés par la tonique et sympathique Aurélie pour un nombre constant de participantes. Cette activité, qui se déroule tous les mercredis de 19 h.30 à 21 h.00, sera reconduite à partir du mois de septembre 2015 (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions).

Familles Rurales Albussac a renouvelé son engagement pour l'organisation des marchés albussacois 2015 : cette participation donne un coup de pouce financier non négligeable et, permet ainsi, la mise en place d'activités à tarif minime. Dans ce même contexte, remerciements à nos partenaires financiers (Conseil Départemental de la Corrèze, UDAF, CAF, Mairie d'Albussac) et à tous nos bénévoles.

Pour participer aux différentes activités et/ou animations, l'adhésion est obligatoire, soit 20 € par an et par famille.

Pour tous renseignements, s'adresser à Chrystelle Coudert (tél. 06.11.39.44.53) ou à Isabelle Fialip (tél.05.55.28.62.87)

# ALBUSSAC TENNIS CLUB



Comme chaque année depuis maintenant 11 ans, **Albussac Tennis Club** vous propose de participer à son traditionnel tournoi estival, durant la période du 4 au 25 juillet 2015.

Le tournoi est ouvert à toutes et à tous, débutants ou confirmés.

**Tournois proposés : Principale et Consolante Homme.**

**Principale et Consolante Femme.**

**Enfants.**

Les inscriptions peuvent être faites par Agnès Zumello soit au salon de coiffure « chez Agnès » au bourg, ou le matin à l'Agence Postale d'Albussac ; ou au restaurant « La P'tite Famille » au bourg chez Agnès et Cyrille.

Tél. salon de coiffure : 05.55.28.11.56. Tél. La P'tite Famille: 09.83.37.54.98.

Un lot à chaque participant.

Le tournoi se clôturera comme chaque année, par un pot offert à tous les participants à l'issue de la remise des prix.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux.

Retrouvez-nous en attendant, sur Facebook !

**Le Président : David Chammard**

Pour les enfants de l'école d'Albussac, ce 2<sup>ème</sup> semestre a redémarré avec une rencontre d'escrime à Altiliac. Courant février, une conteuse est venue leur faire découvrir « La reine des Neiges », conte d'Andersen. Les enfants ont également pu se rendre à la médiathèque d'Argentat pour une visite de l'exposition « Les Nippéléons ».

Une journée découverte a été organisée à la Maison de la Nature et de la Chasse. Comme tous les ans, la piscine de Saint-Martin-la-Méanne a ouvert ses portes aux élèves d'Albussac pour des séances d'apprentissage de la natation pour les plus grands et une découverte de l'environnement aquatique pour les petits.

L'APE a organisé un LOTO dans la soirée 14 mars dernier, à laquelle vous êtes venus nombreux pour nous aider à financer une partie des sorties scolaires des enfants de l'école.



À la rentrée des vacances de Pâques, Laëtitia MARBOT est rentrée de son congé parental et a repris son poste au sein de la classe du cycle 2 et son rôle de directrice.

Les activités périscolaires permettent aux enfants de faire de nouvelles découvertes, notamment de l'éveil musical, du dessin, de la peinture, du théâtre, ou encore de la lecture (avec la lecture des 5 albums en compétition pour le prix départemental de l'album Jeunesse dans la catégorie 5/7 ans, organisé par la bibliothèque départementale de prêt de Tulle. Vote des enfants.) Découverte du « monde des fourmis » (observation d'une colonie, recherche d'une fourmilière en milieu naturel, fabrication d'une fourmi, ...). Poursuite de l'initiation au tennis de table. Une rencontre a été organisée par Tim et Romain du club Oxygène (entente Albussac - Lagarde-Enval) le 21 mai dernier. Foot et balades quand la météo le permettait. Pour Pâques, les enfants se sont lancés dans la fabrication de chocolats et... de leur dégustation ! De bons moments partagés par tous !

Actuellement, les enfants sont en train de préparer activement la fête de l'école qui se déroulera cette année le samedi 04 juillet, un spectacle aura lieu en début d'après-midi suivi d'une kermesse et d'un repas dans la soirée organisée par l'APE.

***Les enfants espèrent vous voir nombreux à leur spectacle.***

LES DAUPHINS DE LA FRANCHE VALEINE

# ALBUSSAC

## samedi 20 juin

Place de l'Église



19h



entrée gratuite

BUVETTE  
SANDWICH  
FRITES



# apéro concert

## appelle tes copains

musette, rock festif, etc...

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES DAUPHINS DE LA FRANCHE VALEINE  
création agnesbizeul@gmail.com - imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

Le club de football de l'USFV Albussac Neuville Monceaux est en train de terminer sa saison sportive, puisque à l'heure où j'écris ces lignes, il ne reste qu'un seul match à disputer pour notre équipe fanion, et un pour l'équipe féminine.

Le championnat lui a bien pris fin (sauf pour les filles) avec des résultats très mitigés. L'équipe réserve termine son classement en bas de sa poule de 4<sup>ème</sup> division.

Si l'objectif pour cette formation n'était pas de jouer les premiers rôles, on pouvait raisonnablement s'attendre à une meilleure position, les blessures et le peu de sérieux de certains joueurs à participer assidûment, sont certainement les causes de cet état de fait.

Alors qu'il lui reste encore un match à disputer, l'équipe féminine est avant l'heure et une fois de plus la grosse satisfaction de cette saison, puisqu'elle termine championne de la Corrèze 2<sup>ème</sup> division pour la quatrième fois de son existence.

Ce groupe de filles, homogène et constant a réussi un parcours parfait pour en arriver là, puisqu'il n'a aucune défaite à son actif.

L'équipe fanion dans son championnat de 3<sup>ème</sup> division a alterné le bon et le moins bon. Elle a une fois de plus dû batailler jusqu'à la dernière rencontre pour conserver sa place à son niveau, ce comportement avait déjà été le même la saison précédente, la qualité de son effectif devrait pourtant lui éviter de se faire peur de la sorte, il faudra très rapidement remédier aux dysfonctionnements qui amènent à cette situation afin d'éviter un jour de replonger en 4<sup>ème</sup> division.

La grosse satisfaction de cette équipe a été son parcours en coupe des communes puisque elle est qualifiée pour la finale qui va se dérouler à Chamberet le prochain week-end contre la formation briviste du AMAC, une finale assurément difficile contre une équipe qui évolue au même niveau que nous, mais accède en 2<sup>ème</sup> division du fait de son parcours en championnat quasiment parfait, puisque aucune défaite.

Le défi va être rude, mais sur un match tout est possible.

L'école de foot mise en place cette année a fonctionné dans deux catégories, les victoires n'ont pas été souvent au rendez vous, mais l'apprentissage passe toujours par des défaites. En tout cas, l'enthousiasme chez ces jeunes fait plaisir à voir, et je ne doute pas que les victoires vont très vite arriver, ce dès la saison prochaine.

La trésorerie se porte relativement bien puisque l'exercice en cours laisse apparaître une fois de plus une situation légèrement positive. La vente des calendriers ainsi que notre participation à la fête du cochon contribuent en grande partie à cet équilibre.

Nous vous convions au traditionnel repas dansant du lundi 13 juillet avec l'animation offerte par la commune. Gageons que le mauvais temps ne viendra pas perturber cette festivité comme ce fut le cas l'année passée puisque notre département était placé en vigilance orange, ce qui a fortement perturbé la soirée.

Merci à nos fidèles sponsors qui chaque année nous soutiennent, remerciements aussi à notre Maire, Raymond Raoul, ainsi qu'à son conseil municipal pour l'aide apportée sous forme de subvention ou de mise à disposition des agents municipaux pour l'entretien du stade.

Merci aussi à vous tous, habitants de la commune pour votre soutien et votre participation à chacune des manifestations que nous organisons, celles-ci nécessaires au bouclage de notre budget et au fonctionnement de notre association.

Je rappelle que l'USFV Albussac Neuville Monceaux, c'est quasiment une centaine de membres: pas mal du tout pour nos petites communes dont on dit qu'elles se désertifient.

Le Président : Serge TRÉMOUILLE

Le collectif des associations s'est réuni régulièrement sur l'année afin de préparer les trois marchés d'été devenus maintenant incontournables depuis leur mise en place.

C'est toujours avec enthousiasme et bonne humeur que les membres représentants des 9 associations se réunissent au club house du stade municipal pour peaufiner le futur programme et l'organisation des 3 marchés ; ce groupe ne se quittant jamais sans avoir trinqué et dégusté quelques petites gourmandises toutes faites maison.

Rappel des dates des trois marchés :

Samedi 27 juin - animation Momo

Samedi 8 août - animation Lou Parça

Samedi 29 août - animation Momo.

En premier lieu, remerciements à la Caisse Locale de Groupama qui, par sa participation financière, autorise l'accès gratuit à l'animation et aux emplacements.

Comme toujours, de nombreux producteurs locaux seront présents avec une grosse diversité de produits alimentaires du terroir que vous pourrez emporter ou consommer sur place sous des chapiteaux prévus à cet effet.

Nous défendons assidûment le concept de nos marchés, ils sont l'exemple même de ce que doivent être des circuits courts qui permettent à chacun d'y trouver son compte :

- le producteur, qui sans intermédiaire peut prendre sa marge qui lui permet de payer les charges et de dégager un bénéfice substantiel,
- le consommateur, à qui on doit proposer un produit de bonne qualité à prix raisonnable.

C'est à cette seule condition là que nos marchés perdureront.

Nous nous devons de veiller à ce que cette règle soit appliquée, et que de ce fait aucune exagération tarifaire ne soit pratiquée.

Les marchés Albussacois ne doivent pas se transformer en soirée pique nique ou, comme on le constate ailleurs, certains amènent leur glacière, principalement parce que les conditions évoquées ci dessus non pas été respectées.

Chez nous pas de glacières, elles sont interdites non seulement pour que nos producteurs ne soient pas lésés, mais aussi pour des raisons de sécurité afin d'éviter l'introduction d'alcools forts ; notre responsabilité pourrait de ce fait être engagée en cas notamment d'accidents routiers avec dégâts corporels graves.

Réservez d'ores et déjà ces trois dates, et venez nous rejoindre sur ces formidables marchés locaux qui contribuent à l'animation de notre bourg, et aident aussi à pérenniser des métiers dont le savoir faire et la qualité du produit rendu sont des réels atouts, hélas pas toujours reconnus à leur juste valeur.

A bientôt.

Le Président : Serge TRÉMOUILLE

Des nouvelles de votre bibliothèque.

En février nous avons reçu pour la deuxième fois, Madame Sobieniak auteure du livre : « *Je plains de quitter Cadix* » ou *La fabuleuse épopée de nos ancêtres du Limousin aux Amériques (XVII-XVIII siècle)* ». Toujours passionnée, elle nous a relaté cette épopée extraordinaire vécue par vos ancêtres au XVII et XVIII siècle. Le 25 avril, Madame Sobieniak nous a cette fois initiés à la généalogie sous la forme d'un atelier, qui était très ludique et surtout particulièrement enrichissant. Elle était là pour nous apprendre à réaliser notre arbre généalogique. Un exercice pas si simple que l'on pourrait croire. Entre recherches dans les archives familiales et autres, l'auteure et historienne nous a donné trucs et astuces afin de ne pas nous perdre dans les dédales du passé et laisser une véritable histoire de famille à nos descendants.

Les enfants de l'école ont participé dans la catégorie 5/7 ans au **PRIX DEPARTEMENTAL 2015 DE L'ALBUM JEUNESSE**. Après lecture des livres proposés, l'enfant doit choisir son album préféré. Ce prix ambitionne d'éveiller et de cultiver la curiosité des très jeunes lecteurs.

Les adultes aussi ont participé pour la deuxième fois au **PRIX DES LECTEURS CORREZIENS 2014/2015**. C'est un prix départemental qui s'adresse aux lecteurs de plus de 15 ans et qui récompense un ouvrage d'un auteur d'expression française, publié entre septembre 2013 et août 2014. Sur 7 livres proposés, les 3 livres sélectionnés sont soumis à un dernier vote qui déterminera le vainqueur. En septembre, l'auteur primé sera invité à rencontrer ses lecteurs en Corrèze. Les trois finalistes sont :

"Charlotte" de David Foenkinos

"Les brumes de l'apparence" de Frédérique Deghelt

"C'est quoi ce roman" de Corinne Devillaire

Grand succès de la diffusion du film réalisé en 1952 par Messieurs Naudoux et Portenneuve sur des scènes de vie albussacoises : environ 150 personnes présentes le samedi 13 juin à la salle polyvalente ! 

**ALBUSS'ART 2015 c'est bientôt !!!!!**

Pour la troisième année consécutive, les talents s'exposent derrière les vitrines du bourg d'Albussac durant tout l'été. Après la peinture qui a illuminé le village les années précédentes, Albuss'Art fait cette année la part belle au photographe Alain Ouf. Dans la commune depuis 15 ans ce professionnel passionné nous fera découvrir son parcours : des photos du patrimoine local et autres sujets pour poser un autre regard sur les merveilles qui nous entourent. Une exposition originale à voir sans modération et gratuitement, dans les vitrines des commerçants et derrière les fenêtres du bourg, du 27 juin au 30 Août.

Et pour finir une citation de Montesquieu, écrivain français : La lecture est à l'esprit ce que l'exercice est au corps.

Bonnes lectures d'été à tous et, rendez vous dans votre bibliothèque ouverte tout l'été, du lundi au samedi de 9 heures 30 à 12 heures.



**ALBUSSAC**  
Expo Photos

ALBUS'ART

DU 27 JUIN AU 30 AOUT

*Alain Ouf*  
**Derrière les Vitrines**



## SOCIÉTÉ DE CHASSE

En ces moments de trêve pour les chasseurs, nous laissons la faune sauvage se repeupler.

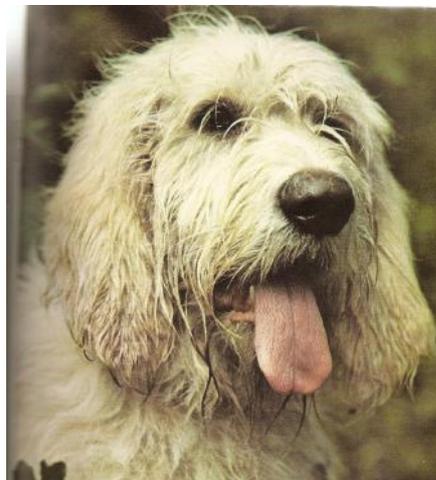
Je remercie le corps enseignant de l'école d'Albussac d'avoir fait découvrir aux enfants la maison de la chasse, de la nature et de la faune, à Champa-gnac la Noaille. Je me suis laissé dire que cette journée avait été enrichis-sante.

Je renouvelle également notre participa-tion aux 3 marchés albussacois où nous serons toujours partie prenante et, remer-cie les chasseurs de leur aide et de leur participation.

Notre assemblée générale s'est déroulée le dimanche 14 juin à la salle polyvalente d'Albussac.

Excellent été à tous.

Le Président : Christian Rigal.



## ALBUSSAC GYM

Notre année de gym se termine. C'est toujours sous les conseils avertis de Carole « notre prof » qui nous fait travailler avec bonne humeur que nous apprécions de nous retrouver tous les lundis à 20 heures 30.

Si vous avez envie de nous rejoindre, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons, le premier cours étant gra-tuit.

La reprise des cours aura lieu le lundi 07 septembre.  
Nous vous souhaitons de bonnes vacances !

Pour tous renseignements  
téléphoner à :

Evelyne BEAUVÉRIE : 06 84  
32 80 22

Pierrette LUDIER : 05 55 28  
63 78

Marie-France LUDIER : 05  
55 28 65 87.





**AGENCE POSTALE &  
BIBLIOTHÈQUE  
ALBUSSAC**

Horaires :

du lundi au samedi de 9 h.30 à 12 h.

Tél. 05.55.28.16.94

**Mairie d'Albussac**

19380 ALBUSSAC

05.55.28.61.48

Fax 05.55.28.30.55

[mairie.albussac@wanadoo.fr](mailto:mairie.albussac@wanadoo.fr)

Visitez notre site web :  
[www.albussac.correze.net](http://www.albussac.correze.net)

Horaires :

Du lundi au vendredi de 8 h30  
à 12 h.00

Le samedi de 8 h30 à 12 h30

**Les Marchés  
Albussacois**

*Producteurs, Artisans et Commerçants  
locaux et régionaux  
vous feront découvrir  
les Saveurs locales.*

*Ambiance Festive  
Assurée !!!*

**Albussac**

*"Faites vos courses et mangez sur place"*

**les 27 juin, 8 août, 29 août 2015**

Organisés par le Collectif des Associations d'Albussac

**Pour info**

La Trésorerie d'Argentat modifie ses horaires d'ouverture au public à compter du 1er juillet 2015 : les guichets de la trésorerie seront ouverts du lundi au vendredi de 8 h45 à 12 h15.